

Le Journal de

L'AGGLO



N°57 - janvier 2024

A large graphic featuring a white circle with a dashed blue border. Inside the circle, the text 'Territoire d'avenir' is written in a blue, sans-serif font, following the curve of the top half of the circle. The background consists of abstract shapes in blue, orange, and yellow.



agglo-thionville.fr



Chères habitantes, Chers habitants de la Communauté d'agglomération,

Cette fin d'année 2023 marque une évolution historique pour la structuration de notre territoire. En effet, les 13 communes de notre agglomération ainsi que 7 communes de l'agglomération du Val de Fensch ont approuvé la création d'une nouvelle Communauté d'agglomération issue de la fusion de Portes de France Thionville et du Val de Fensch. Cette nouvelle entité sera ainsi officiellement mise en place le 1er janvier 2026 représentant 23 communes et plus de 150 000 habitants.

Pour notre territoire nord mosellan, aux enjeux singuliers, il s'agit d'une évolution institutionnelle majeure. Avec mon homologue président Michel Liebgott, nous avons initié ce rapprochement il y a 2 ans maintenant, bien conscients que notre bassin de vie unique devait bénéficier d'une structuration unique. Je remercie tous les Maires et élus qui ont étudié cette hypothèse, qui l'ont analysée, pesée et qui l'ont approuvée ces dernières semaines.

Les arguments en faveur de cette création sont simples et réalistes :

- ▶ Les deux agglomérations actuelles forment un seul et même bassin de vie. Les flux quotidiens entre les deux l'attestent : les habitants se sont depuis longtemps affranchis des limites administratives pour se déplacer quotidiennement entre les deux périmètres.
- ▶ Nous partageons aussi les mêmes infrastructures : l'autoroute, le port, le réseau ferroviaire, le futur Bus à Haut niveau de service, la rivière Moselle, les hôpitaux, l'IUT...
- ▶ Nos enjeux sont communs et nous y répondons d'ailleurs déjà ensemble du fait de leur ampleur : la mobilité, les infrastructures, le phénomène frontalier, les enjeux environnementaux tels que les déchets, l'eau, les cours d'eau..., le développement économique, la réhabilitation des friches industrielles... Nous y répondrons plus efficacement ensemble afin d'offrir aux habitants des services accessibles sur le territoire.
- ▶ La structuration de nos deux entités est similaire : nombre d'habitants, nombre de communes, compétences identiques, fiscalité similaire...
- ▶ Notre territoire sera mieux entendu dans la Région Grand Est et dans les différents dispositifs nationaux.

Cette nouvelle structuration s'accompagnera néanmoins de précautions importantes pour les habitants.

- ▶ Elle n'entraînera pas de hausse de fiscalité inhérente à cette création.
- ▶ Elle devra assurer un accès de proximité aux services de l'agglomération en maintenant les localisations administratives actuelles.
- ▶ Elle s'appuiera sur les Maires qui restent les élus de référence pour les habitants.

Cette grande agglomération sera donc un outil efficace permettant aux communes de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain au bénéfice de tous leurs habitants. Nous la construisons donc d'ores et déjà avec précaution et ambition pour notre territoire.

Notre territoire avance, notre territoire porte son avenir !

Je vous souhaite une excellente année 2024 !

Pierre CUNY

Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville

Maire de Thionville

Conseiller départemental de la Moselle



► **31.10.2023** : Halloween au multi-accueil
Le Bois Joli



► **Automne 2023** : La zone de biodiversité de Thionville



► **Décembre 2023** : Contes à la lanterne et rallye des lutins, organisés par Pays Thionillois Tourisme

Nouveaux points d'apport volontaire



Fontoy – Rue Quartier Sainte-Barbe

4 conteneurs enterrés

- 2 destinés aux ordures ménagères résiduelles
- 2 destinés aux emballages



Thionville - Place Notre Dame

4 conteneurs enterrés

- 2 destinés aux ordures ménagères résiduelles
- 1 destiné aux emballages
- 1 destiné au verre



Thionville – Rue Gambetta

3 conteneurs enterrés

- Tous destinés à la collecte du verre

Travaux d'assainissement à Yutz

Dans le cadre de la politique d'entretien des réseaux et des ouvrages d'assainissement, l'Agglo a entrepris des travaux de remplacement d'une partie du réseau de la rue de la Pépinière, sur environ 40 m.

Même si le gros du chantier est désormais terminé, les travaux s'achèveront au printemps avec la reprise des enrobés.

Le coût total du chantier est d'environ 45 000 €.

Travaux prévus pour 2024

- Remplacement du collecteur Chemin de la Pomperie à Thionville.
- Chemisage de réseaux à Manom.
- Réhabilitation de plusieurs postes de refoulement à Manom et Thionville.
- Reprise du réseau Lotissement des Acacias à Kuntzig.



Passons l'hiver de bon poêle : focus sur le chauffage au bois

Avec le retour du froid, petit zoom sur le chauffage au bois et les bons gestes pour la qualité de l'air à diffuser autour de vous cet hiver.

Le chauffage au bois, bon ou pas pour l'environnement ?

Le bois exploité durablement est une énergie renouvelable, et donc en faveur du climat. Cependant sa combustion émet des polluants toxiques qui dégradent la qualité de l'air, surtout quand il est brûlé dans de mauvaises conditions et par des appareils peu performants.

Comme tous les processus de combustion, le chauffage au bois émet un cocktail de polluants, tels que :

- ▶ Le monoxyde de carbone (CO), gaz mortel à l'origine de nombreuses intoxications. En Grand Est, lors de la dernière saison hivernale du mois d'octobre 2022 à avril 2023, on dénombre 83 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone exposant 314 personnes (source : ARS Grand Est) ;
- ▶ Les particules fines (PM2,5) qui sont responsables de 40 000 décès par an en France (source : Santé Publique France) ;
- ▶ Les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont responsables d'irritations des voies respiratoires. Certains sont considérés comme cancérogènes (benzène, benzo(a)pyrène).

Les bonnes infos à diffuser autour de vous

Concernant le chauffage au bois, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce sont les chauffages individuels, et non les équipements collectifs et industriels, qui émettent le plus de polluants.

- ▶ Plus l'appareil est vieux, plus il émet des polluants : un appareil qui date de 1996 ou avant émet 5 fois plus de particules qu'un appareil performant (label Flamme Verte).
- ▶ Les cheminées ouvertes, en plus d'avoir un moins bon rendement, nous exposent à la pollution de l'air : un appareil à foyer ouvert émet 23 fois plus de monoxyde de carbone qu'un appareil à granulés.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Portes de France - Thionville, les émissions de PM2,5 (25 tonnes en 2021) sont dues majoritairement au chauffage principal individuel.



Les préconisations de l'ADEME

- ▶ Isoler nos logements pour réduire le besoin de chauffage.
- ▶ Opter pour un appareil de chauffage performant et bien dimensionné : aide au choix de votre appareil Flamme Verte.
- ▶ Brûler du bois sec et de qualité qui procure un chauffage efficace : un bois local et certifié, stocké dans un endroit aéré et couvert, rentré près du foyer 24 à 48 heures avant sa combustion pour parfaire le séchage.
- ▶ Entretenir les appareils deux fois par an par un professionnel qualifié : 11mm de suie entraîne une surconsommation d'environ 10%.
- ▶ Gérer activement les entrées d'air des appareils : ouvrir les entrées d'air dès que la vitre s'encrasse et fermer les entrées d'air 20 minutes environ après l'allumage.
- ▶ Utiliser le foyer à plein régime.
- ▶ Allumer mon feu par le haut : jusqu'à 6 fois moins de particules que l'allumage par le bas. Empiler les bûches, celles de plus petit diamètre en haut. Ne pas surcharger le foyer et espacer les bûches pour que l'air circule. Placer ensuite des petits morceaux de résineux sec et un cube d'allumage sur le dessus. Allumer le cube et fermer la porte.

Le déploiement de la collecte séparée des biodéchets

Depuis juin 2021, la Communauté d'Agglomération expérimente dans deux quartiers de Thionville et à Angevillers la collecte à la source des biodéchets. Cette campagne a permis de tester un dispositif voué à être étendu à l'ensemble du territoire.

Comment

Pour mettre en place cette nouvelle collecte de manière optimale, chaque ménage sera doté de sacs biodégradables, d'un bioseau, d'un bac de 60L pour les habitats individuels et de 240L pour les collectifs. Pour les foyers déjà en apport volontaire, des bornes seront mises en place sur le domaine public de la même manière que pour les autres collectes.

Les collectes sont effectuées une fois par semaine, en complément de la collecte séparée des emballages et de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Afin de couvrir l'intégralité du territoire par la collecte séparée des biodéchets, l'Agglo a mis en œuvre un plan d'action visant à instaurer ce système de manière progressive :

- à partir de juin 2024 : Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz.
- 2025 : Havange, Fontoy, Lommerange, Tressange, Rochonvillers, autres quartiers de Thionville.

Chaque foyer sera informé un mois avant la mise à disposition du matériel par une communication en boîtes aux lettres (dates de mise à disposition du matériel, date de démarrage, etc.).

En pratique

Installez dans le fond de votre bioseau un sac biosourcé,

- Triez les biodéchets de votre cuisine,
- Déposez ces déchets fermentescibles dans votre bioseau,
- Dès que vous le souhaitez, videz votre bioseau dans votre bac à couvercle marron, (mettre uniquement le sac et pas le bioseau)
- Pensez à rincer et nettoyer votre bioseau régulièrement (avec un détergent respectueux de l'environnement).

Vous compostez ? Continuez !

Composter permet de :

- Produire un engrais organique pour le jardin et le potager,
- Diminuer sa production de déchets fermentescibles déposés dans les ordures ménagères,
- Limiter les déplacements en déchetterie, le remplissage des sacs de collecte de déchets verts et la mise en fagot des branchages.

Plus d'infos sur le compostage :
agglo-thionville.fr/infos-pratiques/compostage



Épluchures, sachets de thés, filtres et dosettes de café, coquilles d'œufs



Restes de repas, crustacés, coquillages, arêtes, petits os et petites* carcasses

*Pas plus gros qu'une carcasse de poulet.
Pas de carcasses issues de chasse.



Bouquets de fleurs, litières végétales

Pas les tailles, tontes et branchages issus des jardins.



Mouchoirs et essuie-tout

Pas ceux imbibés de produits nettoyants, désinfectants...



Nouveauté en déchetterie

Les outils du peintre se trient dans les quatre déchetteries de l'Agglo !

OUI

NON

ICI

Déposez **uniquement**
les outillages du peintre suivants
dans le contenant dédié :



les pinces/brosses
à peindre



les rouleaux/manchons
à peindre



les couteaux



les bacs plats à peinture
et recharges



les bacs et camions à peinture,
recharges et grilles

Trouvez toutes les informations
sur : www.ecodds.com



Ne pas déposer :

- les chiffons souillés
- les pinces d'artiste
- les sacs
- les seaux et bassines à usage divers
- les taloches, platoirs, truelles...



Environnement

L'Agglo reconnue Territoire Engagé pour la nature par l'Office Français de la Biodiversité

En matière de biodiversité, le rôle que les collectivités peuvent jouer est multiple :

- intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées ;
- mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc. ;
- agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées ;
- sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires ;
- inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

L'implication de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville en faveur de la biodiversité lui permet d'être reconnue par un jury régional, Territoire Engagé pour la Nature pour les 3 années à venir.

Cette reconnaissance porte sur le plan d'actions suivant :

- L'Atlas de la Biodiversité inter-Communale (ABC) et l'inventaire des zones humides ;
- Le programme global de gestion intégrée du bassin versant du Veymerange ;
- Réalisation du plan de préservation et de valorisation d'un Espace Naturel Sensible « Vallon du Conroy et affluents » ;
- La politique de gestion des eaux pluviales à la parcelle.



ZAC Metzange-Buchel : la 2^e phase de commercialisation se poursuit



La Zone artisanale des Terres Rouges, situées sur la ZAC de Metzange Buchel, dont la vocation est l'accueil de projets dans le domaine de l'artisanat et de la petite industrie, a notamment vu sa commercialisation s'accélérer à partir de 2017 avec l'implantation du centre de logistique européen de la société Kverneland, spécialisée dans les pièces détachées pour matériels agricoles.

S'en sont suivies l'implantation de la société Storage 24 (location de box allant de 28 à 112 m², dont 5 ateliers de 145 m²) sur une surface de 11 460 m² et la création du centre technique communautaire sur 10 800 m². Par la suite la localisation de la zone à proximité du Luxembourg a permis de capter des sociétés luxembourgeoises comme les Transports Vandivinit installés sur 1 ha de terrain et l'entreprise Format spécialisée dans l'évènementiel à destination des professionnels sur 6 500 m². Un projet de village d'entreprises sera porté par le groupe Axtom sur 1,6 ha de terrain.

Une seconde phase de commercialisation lancée en 2021 a vu la réservation d'un macro-lot de près de 2 ha à la société Guénebaut (fabrication et installation de menuiseries extérieures pour les professionnels) et celle de lots de surfaces allant de 2 000 à 5 000m² à divers artisans.

Le premier centre logistique Européen de Kubota a été inauguré en juin 2022 en entrée de zone.

Les implantations réalisées ou en cours sur cette la zone artisanale des Terres Rouges représentent près de 330 emplois.

ZAC Europort : les implantations s'accélèrent

L'ancienne friche industrielle, aujourd'hui portée par le SMO E-Log'In 4, connaît un succès grandissant. Les marques d'intérêts portées par les industriels en 2020 et 2021 se concrétisent et les projets d'implantation se multiplient.



D'une surface totale de 185 hectares, La ZAC Europort dispose d'un aménagement de 130 ha de surfaces cessibles destinés à l'implantation de projets logistiques et industriels de grande envergure. L'atout majeur de cette ZAC, c'est sa plateforme multimodale (interconnexion entre le fluvial, le routier, le ferroviaire et l'aérien très proche).

Dès 2020, malgré la crise COVID et plus encore en 2021, le site a fait l'objet de plusieurs dizaines de marques d'intérêt en lien avec sa position géographique et ses spécificités multimodales. Les projets sont en effet principalement orientés « logistique » avec pour certains l'utilisation de bords à quai et du rail-route ou la création de bâtiments avec possibilité d'embranchement fer. Les plateformes envisagées varient de 20 000 à 125 000 m².

A tel point que près de 95 % du foncier est aujourd'hui commercialisé. On y retrouvera des acteurs majeurs de la logistique tels que le groupe lyonnais SET CHEVALLIER pour l'acquisition de 55ha situés sur les parcelles de Sopcillage et Lâche Est, Nord et Sud. Le groupe envisage d'investir 70 M€ sur le site afin de développer 3 plateformes de 40 000 m² chacune dont 2 plateformes seront embranchées fer. Ce projet devrait aboutir à la création de 200 emplois directs dans une première phase.

Par ailleurs, la société H2V envisage la construction de 4 unités de production d'hydrogène vert de 100 MW chacune, soit une production de 56 000 T/an. Ce projet fait partie des giga factory de production d'énergie renouvelable, sa production se destinera aux industriels du territoire, de l'Allemagne et du Luxembourg.

A terme, l'ensemble des projets d'implantation sur la zone permettront la création de 1 400 emplois directs.



Un projet de résidence service seniors sur la Base de Loisirs

La base de Loisirs Nautic'Ham poursuit son développement. Les projets s'enchaînent. Après le port, le camping, le centre aquatique, les activités de loisirs nautiques, c'est au tour d'une résidence service seniors de s'intéresser au site hamois.

La société WIDEOS, fondée par le Dr. Wiczorek et dont le siège social est situé à Reims, est spécialisée dans le développement et la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Elle souhaite étendre son champ d'action aux résidences service seniors s'adressant aux personnes en recherche d'une solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite.

La cession d'un terrain d'une surface de 4 000 m², situé sur le site touristique de Basse-Ham à proximité du Centre Aquatique Communautaire Hamelys a ainsi été validée lors du conseil communautaire du 14 décembre dernier. Ce choix est motivé par le cadre naturel de la zone, par la présence de nombreuses activités sportives et de loisirs ainsi que par la fréquentation intergénérationnelle des équipements.

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble collectif de logements non médicalisés à destination des seniors autonomes, complétés par une gamme de services attenants. L'ensemble constitué de 3 niveaux proposera une cinquantaine de logements de type T2 et T3, des soins à la personne (coiffeur, praticiens paramédicaux...), des services sportifs et culturels, une salle d'animation et un restaurant panoramique. La construction, dont l'architecture se veut ambitieuse, s'ouvrira sur un parc privé arboré en adéquation avec le cadre bucolique de Nautic 'Ham.



Tennis club et padel à Nautic'ham

Cela fait un petit moment que la commune de Basse-Ham et le club cherchaient un lieu pour relocaliser les installations sportives du tennis. L'avènement de la base de Loisirs Nautiques et sa vocation sportive ont conduit la collectivité à proposer l'achat d'un terrain communautaire situé à Nautic'Ham.

L'objectif est d'y construire un complexe sportif composé de courts intérieurs et de courts extérieurs, sur une surface déterminée à 4 490 m². Ce projet coïncide avec le développement d'un complexe dédié à la pratique du padel, au sport et à la santé porté par la société TENNIS FOR ALL ACADEMY,

Projet de reconversion de la halle de l'Émaillerie

La grande halle de l'Émaillerie, située à Manom, plus connue sous le nom de l'ancienne usine Scholtès intéresse le Groupe FRANCO SUISSE, qui souhaite y édifier un ambitieux programme immobilier.



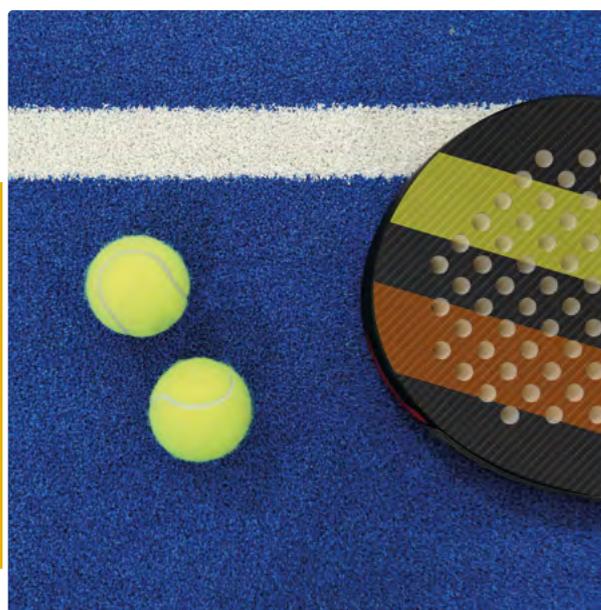
L'entreprise familiale, filiale du groupe PROMOGIM est spécialisée dans le développement de programmes d'immobilier résidentiel. Ses principales références sont situées en Ile de France, et ses réalisations ont l'habitude de se distinguer par la qualité des opérations menées.

Ce projet de reconversion de la halle s'inscrit dans une démarche globale se déployant pour moitié sur la halle de l'Émaillerie et pour moitié sur la halle actuellement occupée par la société THOMÉ qui envisage une relocalisation de ses activités sur le territoire.

Le projet déploiera sur cet ensemble foncier un maximum de 465 logements en résidences principales pour un total de 30 000 m² de surface de plancher. La programmation qui reste à affiner intégrera diverses thématiques dont les proportions seront définies en accord avec la communauté d'Agglomération et la commune de Manom telles que des logements destinés aux jeunes actifs, aux seniors, mais également des logements sociaux et des logements en accès libre. Quelques commerces pourront être implantés en rez-de-chaussée.

qui a reçu l'agrément du Conseil Communautaire réuni le 21 septembre 2023.

Le projet communal prévoit la réalisation d'une halle composée de deux courts de tennis indoor. Certains espaces et équipements seront mutualisés avec le complexe padel, sport, santé comme notamment les vestiaires, le club house et les stationnements. La société TENNIS FOR ALL ACADEMY aménagera 4 courts de tennis extérieurs qu'elle mettra à disposition du club municipal de tennis.



Les chiffres clés de l'Eau

La Communauté d'Agglomération a pris en charge la compétence Eau Potable depuis le 1^{er} janvier 2020. L'ambition est de rationaliser le fonctionnement de l'ensemble du réseau et de rendre homogène la qualité du service rendu aux usagers. Jusqu'ici la compétence était exercée par les 13 communes, avec des modes de gestions différents.

La direction de l'eau de l'agglomération assure :

- ▶ La production et la distribution de l'eau potable pour Basse-Ham, Illange, Manom, Terville, Thionville et Kanfen ;
- ▶ Le captage, la production, le traitement, la distribution et le stockage ;
- ▶ La gestion des abonnés, la facturation de l'eau ;
- ▶ La consultation des analyses d'eau réglementaires, la consultation des plans « réseaux », l'instruction des demandes de branchement ;
- ▶ Les interventions chez l'abonné, la gestion et l'entretien des réseaux et des équipements ;
- ▶ Le suivi du contrat de Délégation de Service Public pour la commune de Yutz.

1 usine de production d'eau

en moyenne entre 9000 et 13 000 m³/jours traités

24 agents

1 service administratif,
1 atelier-magasin,
1 usine de traitement

338 km

Longueur réseau de distribution

16 captages

dans les nappes d'eau souterraine

7 à 9 M€

Budget d'investissement annuel

12 réservoirs

répartis sur le territoire couvert pour une capacité de stockage de 7 000 m³

2 sites de captage

d'eau d'exhaure de mines (Metzange et Entringe)

3 800 000 m³ d'eau prélevée et

3 400 000 m³ d'eau facturée

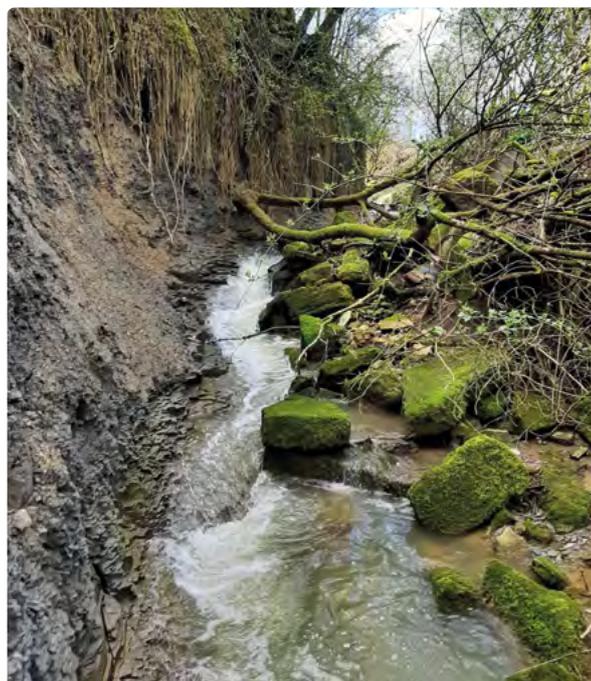
Plus de 200 interventions

par an en plus des tâches d'entretien du réseau et de changements de compteurs

La GEMAPI, c'est quoi ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire que la Communauté d'Agglomération exerce sur son territoire et notamment les 26 cours d'eau qui le traversent depuis le 1^{er} janvier 2018. L'Agglo agit sur l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, la lutte contre les inondations et la protection et la restauration des zones humides.

Le service GEMAPI de l'Agglo concilie les actions de terrains (traitement de la végétation en bord de cours d'eau sur les parcelles appartenant à la CAPFT, retrait des « embâcles » dans le lit des cours d'eau pour éviter les risques d'inondations, renaturation et reméandrage des cours d'eau pour leur redonner un aspect naturel et non rectiligne) et les missions de conseil auprès des propriétaires riverains ou des communes membres de la CAPFT.



Une démarche environnementale

Les actions entreprises par la Communauté d'Agglomération s'inscrivent dans une démarche environnementale notamment à travers :

- la renaturation et le reméandrage des cours d'eau pour leur redonner un aspect naturel et non rectiligne ;
- la restauration hydromorphologique afin de rétablir la continuité écologique et piscicole des cours d'eau ;
- la protection et restauration des zones humides dégradées au regard de leur intérêt écologique ;
- la sauvegarde et la protection de la faune et de la flore aquatique.



La lutte contre les inondations

Souvent imprévisibles, les crues causent chaque année des dégâts considérables. Notre territoire n'est pas épargné. C'est dans l'optique de lutter contre ce fléau, que la Communauté d'Agglomération engage chaque année des travaux pour préserver le confort de tous avec par exemple, la création ou la restauration de zones de rétention de crues, et plus en amont dans l'intégration de la prévention contre les inondations dans les programmes d'aménagements urbains.

Les interventions 2023

- Conception d'un programme global de gestion intégrée du Bassin Versant du cours d'eau de Veymerange » initiée en 2020 et poursuivie en 2023 ;
- Renaturation du cours d'eau du Wampich à Cœutrangle ;
- Renaturation du cours d'eau de la Kiesel à Garche.

On continue en 2024

- Poursuite des actions engagées en 2023 ;
- Renaturation du cours d'eau de la Cuvelle à Lommerange

Pour autant, la compétence GEMAPI et l'autorité publique qui l'exerce ne peuvent pas se substituer aux obligations d'entretien du propriétaire riverain du cours d'eau (Article 215-14 du Code de l'Environnement).

Extrait : le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Côte des Roses – Bel Air : le quartier se métamorphose

En 2010, le programme de renouvellement urbain débute sur la partie basse du quartier. Achevé en 2012, l'ANRU 1 tire sa révérence et fait place à l'ANRU 2, qui s'attèle à remodeler le quartier haut. Une mutation qui va se poursuivre jusqu'en 2028.

La transformation du quartier de la Côte des Roses Bel Air est en marche. Et sur sa partie haute, la déconstruction de la Tour du Chevreuil est un événement. Le 15 novembre dernier, un engin de 3 tonnes muni d'un bras télescopique de 39 mètres de haut a débuté le grignotage des 11 étages de la tour. Une opération qui s'est achevée près de trois semaines plus tard. « Ça va bien plus vite que pour les construire », pouvait-on entendre parmi les curieux venus observer les premiers coups de pince hydraulique. « Mon fils est né à cet étage il y a plus de vingt ans », commentait une ancienne résidente, rejointe par un autre « c'est sûr qu'il y a eu des souvenirs ici. Je suis parti il y a des années, mais ça fait quelque chose. »

Comme autant de réceptacles pour les souvenirs des anciens habitants, ce sont quelque 151 logements qui ont été détruits au cours de cette opération d'envergure et qui seront reconstitués à l'échelle de la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville. Et comme par effet de domino, la barre et la tour Bécasse ne vont pas tarder à suivre. « En moins d'un an, ce quartier va être libéré de ces immeubles qui posaient un vrai problème de cloisonnement. Un phénomène qui favorisait le mal-être, le mal-vivre. Aujourd'hui ce quartier est en pleine restructuration avec l'ANRU 2 et va devenir l'un des quartiers les plus emblématiques de Thionville », promet Pierre Cuny. Des démolitions qui n'empêchent pas la rénovation de près de 150 logements dans l'existant et la résidentialisation prochaine du secteur. « A la place de la tour Chevreuil, un terrain de sport va voir le jour avec, à côté, un nouveau lotissement. »

Du côté de la barre Bécasse, ce sont les commerces qui viendront s'installer avec « un boulanger, une pharmacie et un fleuriste », assure le premier magistrat. Des activités qui accompagneront le futur hôtel hospitalier, dont la réception est envisagée pour 2026 et qui permettra aux patients nécessitant une surveillance de la part de professionnels de santé lors de leur parcours de soins.



Moi, ma singularité ... Et les autres ?

Dans le cadre de la compétence Politique de la ville, la Communauté d'Agglomération co-organise avec les centres sociaux des trois quartiers prioritaires ainsi qu'APSIS-Émergence une action de prévention autour du développement des compétences psychosociales.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions réalisées lors du précédent programme « Moi, ma singularité Et les autres ? », qui avait ciblé les thématiques du harcèlement, de la santé mentale et de l'écologie. Cette année, les équipes ont travaillé les compétences psychosociales, en construisant notamment trois soirées d'animation abordant les compétences émotionnelles, cognitives et sociales.

Ces soirées étaient destinées à des jeunes âgés à la fois de 11 à 13 ans et de 14 à 17 ans. Ce travail s'est clôturé par une représentation de théâtre-forum, abordant des sujets comme la tolérance, le cyberharcèlement et l'estime de soi.

Objectif

Le but de cette action est de travailler la place des jeunes dans la société en leur permettant d'être en capacité de se positionner dans leurs interactions avec autrui, de savoir mieux les gérer pour réduire, voire éviter, toute forme de violence en travaillant sur :

- le renforcement des compétences émotionnelles et cognitives des jeunes suivis par des centres sociaux et des équipes de prévention spécialisée oeuvrant en direction de quartiers prioritaires.
- le renforcement des compétences des éducateurs/éducatrices et animateurs/animateuses sur les compétences psychosociales.

Sur le terrain

- Intervention d'une troupe de théâtre-forum.
- Mise en place d'une sensibilisation de 3 jours sur les compétences psychosociales à destination des éducateurs/éducatrices et animateurs/animateuses.
- Mise en place de 3 temps de renforcement des compétences psychosociales à destination des jeunes.

Perspectives

Une des perspectives que le groupe de travail s'est donné pour l'année prochaine serait de constituer un groupe de jeunes volontaires, désireux de se former aux techniques de théâtre-forum pour ensuite réaliser des interventions dans les collèges/lycées du territoire autour de sujet d'éducation à la citoyenneté (laïcité, valeurs de la République, harcèlement, sexisme...). Cette perspective est apparue à l'occasion de la réunion bilan effectuée avec les jeunes, où ils ont unanimement approuvé le théâtre-forum.

50

Les soirées-ateliers ont réuni à chaque fois une cinquantaine de participants



Fusion Portes de France Thionville - Val de Fensch, Les communes votent oui !

La dernière étape du processus démocratique de rapprochement des 2 intercommunalités les plus importantes du Nord-Moselle est franchie. La majorité des 23 conseils municipaux ont adopté le principe de la fusion à partir de 2026.

En cette fin d'année 2023, les conseils municipaux des 13 communes de Portes de France-Thionville ont entériné le futur regroupement du territoire avec celui du Val de Fensch .

Si les 2 présidents Pierre Cuny et Michel Liebgott ont déjà largement entamé les discussions concernant ce rapprochement, l'année 2024 sera celle des premières rencontres entre les maires des 23 communes (une par mois au minimum). Puis ce sera au tour des vice-présidents de se réunir régulièrement et de commencer à bâtir, à compétences identiques, des modes de fonctionnement communs.

Dans un second temps, les services seront également amenés à se rencontrer, à comparer et à optimiser, ensemble, les méthodes de travail.

Collecte des déchets, gestion de l'eau, de l'assainissement, développement économique et numérique, enseignement supérieur, petite enfance, santé, relations transfrontalières, mobilités, transition écologique, et bien d'autres enjeux sont au cœur des préoccupations. Sans oublier le sport, la culture, la politique de la ville, l'habitat, etc.

La mutualisation des ressources financières, logistiques et humaines est une force à n'en pas douter. Le nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupera donc 23 communes et plus de 150 000 habitants. Il sera le plus important du département derrière la métropole de Metz.

« Seul, nous allons plus vite, unis, nous irons plus loin » aime à déclarer Pierre Cuny. La vision commune des 2 présidents sur l'avenir du Nord-Mosellan est un atout, qui va permettre de bâtir un projet de territoire solide, aux côtés des communes de la nouvelle « Agglo ».



Le maillage cyclable s'étend vers nos voisins du Val de Fensch.

Si la fusion entre les 2 intercos se profile à l'horizon 2026, les travaux communs de liaison entre les pistes cyclables communautaires sont déjà bien avancés.

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville s'attaque à la 2^e phase de développement des pistes cyclables. Depuis sa création en 2004, elle affichait l'ambition de créer un réseau reliant les 13 communes entre elles et d'assurer la liaison avec les pistes des berges de la Moselle, rive gauche et rive droite (La Voie Bleue – Moselle Saône à Vélo) de façon à constituer un maillage efficace du territoire.

C'est aujourd'hui chose faite avec près de 75 km de pistes cyclables réalisées au total, représentant un investissement de 7,7 millions d'euros.

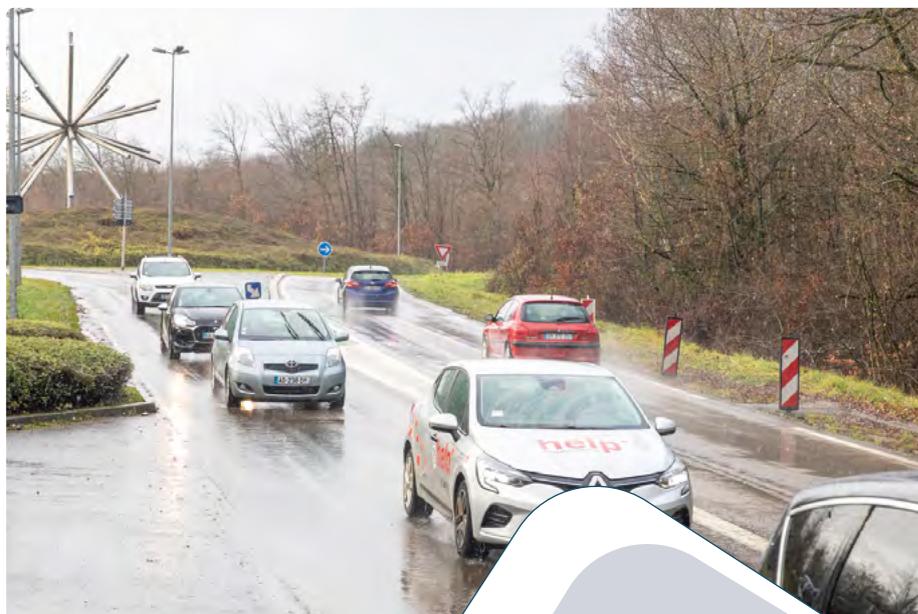
Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération joue un rôle moteur vis-à-vis des autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et avait recensé dès 2008, 26 liaisons possibles vers les autres EPCI depuis les 13 communes de la Communauté d'Agglomération.

Un itinéraire cyclable Terville - Hayange

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) a approuvé le schéma directeur des pistes cyclables avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) afin de concentrer l'effort de maillage du réseau cyclable dans les secteurs les plus denses et les plus centraux des deux territoires. Il a également approuvé le lancement des études d'aménagement relatives aux tracés suivants :

- liaison 6 : Chemin du Leidt vers zone du Breuil (Thionville – Florange),
- liaison 7 : Terville vers Marspich le long de la RD13 (Terville – Hayange),
- liaison 9 : Beuvange-sous-Saint-Michel vers Hayange Le Konacker (Thionville – Hayange).

Les études relatives à la liaison 7 ont été menées conjointement avec la CAVF et portent sur la création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une longueur de 2,1 km et d'une largeur de 3 m en enrobés. Les travaux d'aménagement sont estimés à 1 565 000 € HT dont 85 000 € HT pour la CAPFT et à 1 480 000 € HT pour la CAVF. Dans le cadre de la réalisation des travaux, un groupement de commandes sera réalisé pour le lancement et la passation des marchés pour lesquels la CAVF sera chef de file. Ce projet est inscrit comme prioritaire au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) et s'inscrit également dans le schéma directeur du SMITU approuvé par le Comité Syndical le 24 novembre 2021.



La future salle multifonctionnelle de Fontoy est lancée

Afin de répondre à un besoin d'équipement à l'ouest du territoire, l'Agglo a choisi d'implanter une nouvelle salle multifonctionnelle à Fontoy. Les travaux débuteront fin 2025.



Missionné par la Communauté d'Agglomération, le cabinet Artelia a rendu sa copie. Le projet de salle communautaire à vocation culturelle, sportive (associatif, scolaire) et festive est défini. Elle s'installera sur les 10 000 m² libérés par la restructuration du collège.

A la demande de la Commune de Fontoy, une option a été mise à l'étude pour inclure dans les usages prévus la pratique des arts martiaux afin de répondre aux besoins exprimés sur le territoire. La mise en place d'un équipement de type dojo a ainsi été intégrée au projet.

Le scénario retenu dans ce pré-programme a pour vocation de répondre aux besoins des administrés du territoire pour tout ce qui concerne les réceptions, mariages, soirées à thèmes, mini concerts ou autres activités culturelles. Cette salle de réception dont la surface bâtie est estimée à 990 m² pourra également servir pour des activités sportives de type fitness, yoga, pilate ou autres. Elle pourra également permettre l'accueil des scolaires pour des activités physiques et sportives. C'est pour cette raison que seront prévus des vestiaires, douches et sanitaires dédiés à cette salle, mutualisables avec la partie dojo.

Quant au dojo, il y est prévu la pratique d'activités de combat (judo, karaté...). D'une surface de 485 m², il sera pourvu de plusieurs espaces permettant un accueil qualitatif des pratiquants, des entraîneurs et des spectateurs incluant une zone de combat de 8X8 m et un espace complémentaire permettant également un accueil d'autres activités sportives (gym, pilates, yoga, gym d'éveil...).

Le coût des travaux est estimé à 3 605 000 €. Un concours d'architecture désignera le maître d'œuvre de l'opération, retenu parmi 3 candidats qui fourniront une esquisse sur la base du programme.

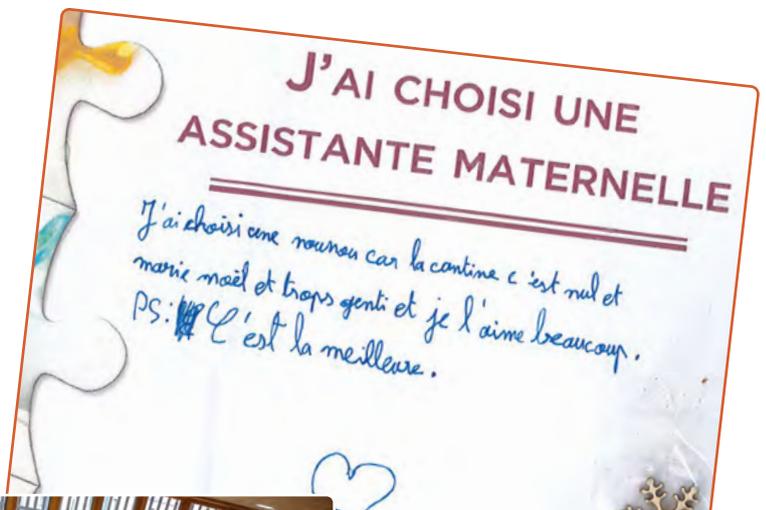
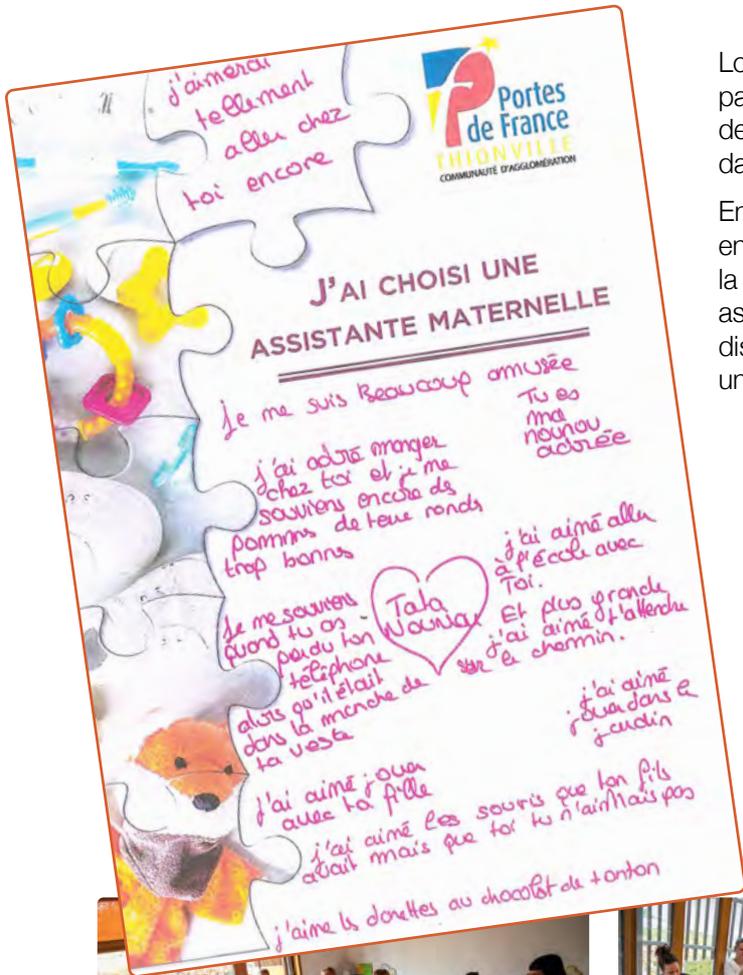


Les Assistant(e)s Maternel(le)s du territoire mis à l'honneur

Samedi 18 novembre, le Relais Petite Enfance a organisé une matinée festive en l'honneur de ces magiciennes du quotidien.

Lors de cette matinée, placée sous le signe de la convivialité et du partage, toutes les personnes présentes ont pu profiter d'ateliers de sophrologie, rencontrer des ergothérapeutes et s'essayer à la danse africaine.

En fin de matinée Angèle KASPAR-COTRUPI, vice présidente en charge de la Petite Enfance et Maire de Rochonvillers, a pris la parole pour souligner l'engagement et le dévouement des assistant(e)s maternel(les). Un discours qui s'est conclu avec la distribution d'un diplôme d'honneur à chacune des participantes, un moment riche en émotions.



Le Sporting Club Thionvillois, en tête du classement

Le club thionvillois a célébré en fin d'année 2023 son accession au titre de champion de France interclubs ! Une place qui rappelle également que le club est au premier rang du Grand Est. Des titres bien mérités qui soulignent l'excellence des nageuses et nageurs formés dans ses lignes.



C'est quoi les interclubs ?

Les Championnats de France interclubs de natation est une compétition de natation sportive où s'affrontent des clubs reconnus par la Fédération Française de Natation. L'organisation de cette compétition se déroule à l'échelon régional avec un classement national. Les interclubs sont les seules compétitions collectives, dans ce sport individuel. Le classement national s'effectue au cumul de points par équipe (10 nageurs).

Le SCT dans les interclubs

Pour l'année 2023, le club a engagé 22 équipes, toutes catégories confondues. Les 220 nageurs thionvillois ont cumulé un total de 178 334 points. Le club Thionvillois s'est donc classé 1^{er} des 644 clubs en concurrence.

Des résultats collectifs

- Toutes catégories : 1^{er} club interclub Grand Est , 1^{er} club Français interclub
- Les benjamins : 1^{er} club interclub Grand Est, 6^e club français, le SCT constituent plus de 60% de l'équipe de Moselle
- Les Avenirs : 1^{er} club Grand Est, 5^e club français



SPORTING CLUB THIONVILLOIS
PARTENAIRE PASSION

NATATION, WATER POLO, AQUA BIKE, BÉBÉ NAGEURS...
[HTTPS://SCTHIONVILLE.FR](https://sctthionville.fr)



Le TRITYC labellisé



Après le Sporting Club Thionillois en 2022; c'est au tour du TRITYC (Triathlon Thionville Yutz Club), de se voir attribuer le label « PORTES DE FRANCE-THIONVILLE ».

A clubs d'exception, Label d'exception

Il est des clubs qui se démarquent par leurs résultats, d'autres par leurs pratiques, d'autres par leur nombre de licenciés. Afin de valoriser ces clubs d'exception, un Label « Portes de France – Thionville » a été créé, distinction assortie de l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 €.

C'est ainsi que le Sporting Club Thionillois (SCT) a été le 1^{er} club labellisé en 2022. Par délibération du conseil communautaire en décembre 2023, le TRITYC devient le second club à obtenir ce label.

Le TRITYC :

- est le seul club du territoire à proposer la pratique du Triathlon,
- participe à de nombreuses courses pour des épreuves régionales, nationales ou internationales,
- présente un projet de club exemplaire en termes de formation, d'animation du territoire et de dynamisme territorial,
- est membre de la ligue Grand Est Triathlon,
- est, à ce jour, le second Club de triathlon du Grand Est et dans le top 10 en France en nombre de licenciés.

Le club est d'ores et déjà soutenu par l'Agglo à travers deux principes d'aide. Pour les entraînements à la compétition, la Communauté d'Agglomération a conventionné avec le TRITYC pour la mise à disposition gratuite de 2 à 4 lignes d'eau au sein des deux Centres Aquatiques Communautaires à Thionville et à Basse-Ham pour des créneaux d'une à deux heures, deux à trois fois par semaine.



Une aide à l'organisation du Triathlon International à hauteur de 2 000 € à 3 000 €. Depuis 2021, la manifestation se tient sur la Base de Loisirs Nautiques de Basse-Ham, dont le site naturel, accessible à vélo et bénéficiant d'un accès à la Moselle, répond parfaitement aux attentes de l'organisation.

Comme le prévoit le règlement d'intervention, le TRITYC bénéficiera, en qualité de club labellisé, d'une subvention annuelle complémentaire de 5 000 €.

Un bel avenir en perspective !



250
adhérents en
2023

TRITYC
Triathlon Portes de France Thionville

Le mot du TRITYC

Plus qu'un club de Triathlon, une communauté sportive ! Rassembler tous ceux qui aiment nager, pédaler, courir, se dépasser - du plus jeune débutant à l'expert expérimenté.

Nous voulons créer un grand espace d'entraînement convivial, familial avec un zeste de compétition pour promouvoir la pratique.

Nous sommes ensemble pour partager nos passions, nous surpasser, nous entraider que ce soit à l'entraînement, en compétition ou lors des événements que nous organisons.

Les Festen de Guentrange, Illange et Kœnigsmacker

Le 25 novembre 1870, Thionville se rendait, après avoir subi un déluge de feu par l'artillerie prussienne. Désormais partie intégrante de l'Empire allemand, la désormais Diedenhofen doit moderniser ses installations défensives afin de contrer une éventuelle attaque...de la France.

Les derniers travaux de modernisation des installations militaire remontaient au XVIII^e siècle, des dispositifs qui avaient permis de faire face à trois sièges en 1762, 1814 et 1815. Il était temps de revoir la défense du territoire et de l'adapter aux nouvelles technologies. C'est alors que les ingénieurs militaires allemands développent, dans le cadre de la Moselstellung, le concept de groupes fortifiés ou Festen en allemand, un ensemble de bâtiments et d'organes de combats reliés entre eux par des galeries souterraines permettant de procéder à des actions coordonnées.

Un premier prototype est construit en Alsace, à Mutzig, suivi bientôt par ceux d'Illange (1904), Koenigsmacker(1905)etGuentrange(1906). La construction de cette dernière, la Feste Obergtringen, débute en 1899. Les travaux sont titanesques d'une part en raison de la situation élevée de la construction et d'autre part par l'instabilité du sol provoquant de nombreux éboulements et glissements de terrain.

Une Feste, comme à Guentrange, se caractérise par un ensemble de bâtiments reliés entre eux par des passages souterrains. Le centre névralgique repose sur la caserne centrale, élément majeur du dispositif puisque abritant machines, cuisines et chambrées dans un élément maçonné de 100 mètres de long, 7 mètres de large sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée est dédié à l'intendance et à l'usine tandis que les étages supérieurs abritent les pièces de nuit et infirmerie. Le soldat de la Feste travaille selon le principe des 3/8, impliquant une triple utilisation des lieux de repos. Point de lit chez le soldat allemand, mais un hamac qui, replié, laissait la place totalement libre. Le fort de Guentrange pouvait, notamment, abriter une garnison de près de 2000 hommes...

Jusqu'en 1918, les forts ne cesseront d'être modernisés. Les plus grandes industries allemandes vont mettre leurs compétences au service de ces ouvrages. Mais à la Libération, ces ouvrages sont déjà obsolètes : la Grande Guerre est passée avec son corolaire d'innovations. Ces constructions d'un peu plus d'une dizaine d'années sont déjà dépassées par l'armement des années 1920.



L'AGGLO RECRUTE

Rejoignez-nous !

- ▶ Rémunération selon statut, profil et expérience professionnelle
- ▶ 13^e mois + Régime indemnitaire mensuel
- ▶ Complément indemnitaire annuel
- ▶ Télétravail possible
- ▶ Participation aux frais de santé (Mutuelle et Prévoyance)
- ▶ Prise en charge des frais de transport en commun domicile-lieu de travail, à hauteur de 75%
- ▶ Possibilité de restauration collective avec participation employeur
- ▶ CNAS
- ▶ Forfait mobilité



Postulez en ligne

<https://www.agglo-thionville.fr/annuaires/offres-demploi>

COLLECTE des S PINS

janvier 2024

Yutz

Lundi 8 > Yutz secteurs 1 et 3 (OM lundi ou jeudi)

Mardi 9 > Yutz secteurs 2 et 4 (OM mardi ou vendredi)

Manom

Jeudi 11

Terville

Jeudi 11 > Entre Linkling et A31

Vendredi 12 > Partie au sud de l'A31

Basse-Ham / Illange / Kuntzig

Lundi 15

Fontoy

Mardi 16

Tressange

Jeudi 18

Angevillers / Rochonvillers
Havange / Lommerange

Vendredi 19

Thionville

Lundi 22 > Secteurs 1,3, 5 et 7 (OM le lundi ou jeudi)

Mardi 23 > Hypercentre + secteurs 2, 4, 6 et 8 (OM le mardi ou vendredi)

Jeudi 25 > Garche, Koeking, Oeustrange, Beuvange, Metzange, Volkrange

Vendredi 26 > Elange/Veymerange

Sont interdits

le sacs à sapins et filets
les décorations
les sapins avec neige artificielle
les pots
les sapins artificiels

- > Pour les riverains d'impasse, le camion ne rentre pas dans ce type de voirie, merci d'amener votre sapin sur la route principale.
- > Pour les usagers desservis en conteneurs enterrés, veuillez déposer votre sapin aux abords de la plateforme de conteneurs.
- > Les sapins doivent être présentés à la collecte la veille au soir.

agglo-thionville.fr

